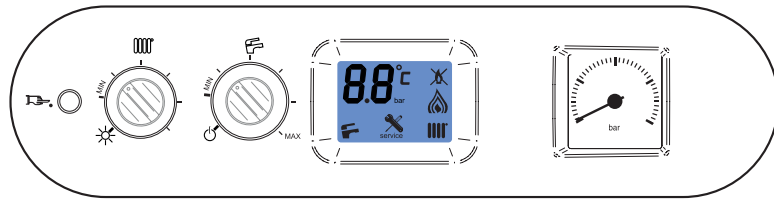


# Unical®



## NOTICE TECHNIQUE D'UTILISATION



# AVERTISSEMENTS POUR LA SECURITE



## **ATTENTION !**

L'installation, le réglage et l'entretien de l'appareil doivent être effectués par des personnes professionnellement qualifiées, en conformité avec les normes et dispositions en vigueur. Une erreur d'installation peut provoquer des dommages sur des personnes, animaux ou objets, pour lesquels le fabricant ne pourrait en aucun cas être tenu pour responsable.



## **DANGER !**

Les travaux d'entretien ou les réparations éventuelles de la chaudière, doivent être effectués par des personnes professionnellement qualifiées et autorisées par UNICAL. On recommande toujours de faire suivre la chaudière dans le cadre d'un contrat d'entretien annuel et cela, dès la première année d'utilisation.

Un entretien insuffisant ou irrégulier peut compromettre la sécurité opérationnelle de l'appareil et provoquer des dommages sur des personnes, animaux ou objets, pour lesquels le fabricant ne pourrait en aucun cas être tenu pour responsable.



## **ATTENTION !**

Modifications d'éléments raccordés à l'appareil :

Ne pas effectuer de modifications sur les éléments suivants :

- la chaudière ;
- les lignes d'alimentation en gaz, air comburant, eau et courant électrique ;
- le conduit d'évacuation des fumées ;
- la soupape de sécurité et à sa tuyauterie de décharge vers l'égout ;
- les éléments constructifs qui peuvent influencer sur la sécurité opérationnelle de l'appareil.



## **ATTENTION !**

### **Indications pour les appareils fonctionnant au gaz GPL :**

S'assurer qu'au préalable du raccordement de l'appareil à la cuve GPL (propane en général), cette dernière ait été correctement purgée.

Pour une purge de la cuve effectuée dans les règles de l'art, s'adresser toujours au fournisseur du GPL ou à des personnes professionnellement qualifiées aux termes de la loi.

Lorsque la cuve de GPL n'a pas été correctement purgée, on peut rencontrer des problèmes d'allumage de la chaudière et dans ce cas, il faut s'adresser directement au fournisseur de la cuve de GPL.



## **DANGER !**

### **Odeur de gaz :**

Dans le cas où l'on détecte une odeur de gaz, suivre les indications de sécurité suivantes :

- ne pas actionner d'interrupteur électrique ;
- ne pas fumer ;
- ne pas utiliser de téléphone dans l'habitation ;
- fermer le robinet de barrage sur l'alimentation en gaz ;
- aérer en grand la pièce dans laquelle la fuite de gaz a été détectée ;
- informer immédiatement la société de distribution du gaz ou une société spécialisée dans l'installation et l'entretien d'appareils fonctionnant au gaz.



## **DANGER !**

### **Substances explosives ou facilement inflammables :**

Ne pas utiliser ou entreposer de matériaux explosifs ou facilement inflammables (par ex. : essence, vernis, papiers, etc.) dans le local où la chaudière au gaz se trouve installée.

# 1 - SYMBOLES UTILISES DANS LA PRESENTE NOTICE

Lors de la lecture de cette notice, une attention particulière doit être donnée aux paragraphes précédés par les symboles suivants :



**DANGER !**  
Situation dangereuse  
pour l'utilisateur



**ATTENTION !**  
Situation potentiellement dangereuse  
pour le produit et l'environnement



**NOTE !**  
Avertissements  
pour l'utilisateur

---

## 2 - UTILISATION CONFORME DE L'APPAREIL



La chaudière a été construite sur la base du niveau actuel de la technique et des règles de sécurité connues, conformément aux normes en vigueur.

Toutefois, à la suite d'une utilisation impropre, des risques pour la santé de l'utilisateur ou d'autres personnes de son entourage et des dommages à l'appareil ou à d'autres objets, pourraient se produire.

L'appareil est prévu pour fonctionner dans des installations de chauffage à circulation d'eau chaude et toute autre utilisation de ce dernier est considérée comme impropre.

Pour tout dommage résultant d'une utilisation non conforme de l'appareil, UNICAL se dégage de toute responsabilité et dans ce cas, le risque encouru reste complètement à la charge de l'utilisateur.

Pour une utilisation correcte de l'appareil, lire attentivement les instructions et avertissements indiqués dans la présente notice.

---

## 3 - TRAITEMENT DE L'EAU D'ALIMENTATION



- La dureté de l'eau d'alimentation conditionne la fréquence de détartrage de l'échangeur de chaleur du système de production de l'eau chaude sanitaire (E.C.S).
- Dans le cas d'utilisation d'une eau d'alimentation caractérisée par une dureté supérieure à 15°F, on suggère l'utilisation d'un adoucisseur adapté.
- Afin de limiter les phénomènes d'incrustations de calcaire, on conseille de régler la température de consigne de l'eau chaude sanitaire sur une valeur très proche de celle effective d'utilisation.
- Il est conseillé de vérifier l'état d'entartrage de l'échangeur du système de production d'eau chaude sanitaire dès la fin de la première année d'utilisation de ce dernier et ensuite, sur la base de l'incrustation observée, la période entre deux vérifications périodiques peut être étendue à deux ans.

---

## 4 - INFORMATIONS A FOURNIR A L'UTILISATEUR

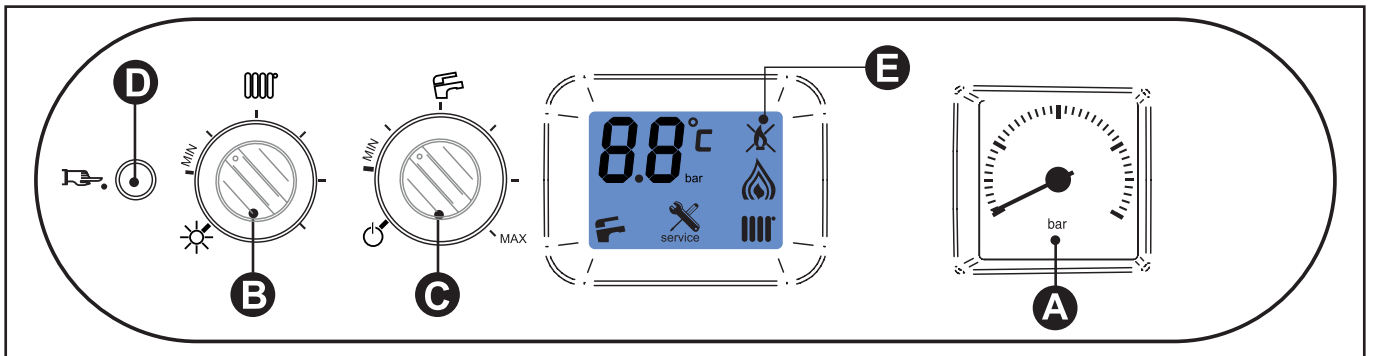


L'utilisateur doit être obligatoirement informé concernant l'utilisation et le fonctionnement de son installation de chauffage et en particulier :

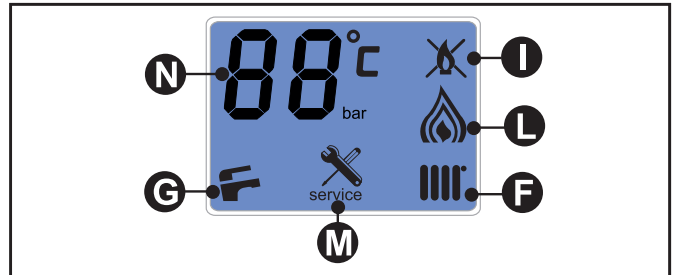
- Fournir obligatoirement à l'utilisateur la présente notice, ainsi que les autres documents relatifs à l'appareil et qui se trouvent dans une enveloppe située à l'intérieur du carton d'emballage de ce dernier. L'utilisateur doit conserver cette documentation dans un endroit accessible, pour pouvoir la consulter ultérieurement.
- Informer l'utilisateur sur l'importance des ouvertures d'aération du local d'installation d'un appareil fonctionnant au gaz et du système d'évacuation des fumées (pas d'obstruction ou de modification de ces derniers).
- Informer l'utilisateur concernant le contrôle régulier de la pression de l'eau dans la chaudière et les opérations à effectuer pour rétablir une pression correcte si nécessaire, dans l'installation de chauffage.
- Renseigner l'utilisateur concernant le réglage correct des températures de consigne de la chaudière, le réglage des robinets thermostatiques des radiateurs éventuels et cela, dans l'optique d'économies d'énergie substantielles sur son habitation.
- Rappeler à l'utilisateur qu'il est impératif d'effectuer un entretien régulier de sa chaudière au gaz (une fois par an en principe) et de faire réaliser une analyse de la combustion avec un contrôle du rendement de cette dernière tous les deux ans environ.
- Si l'appareil devait être vendu ou transféré à un autre utilisateur, s'assurer toujours que la présente notice accompagne ce dernier et qu'elle puisse être consultée par le nouvel utilisateur et/ou l'installateur. Dans le cas de dommages sur des personnes, animaux ou objets, consécutifs au non respect des instructions contenues dans la présente notice, le fabricant ne pourra en aucun être tenu pour responsable.

# 5 - INSTRUCTIONS POUR L'UTILISATION

## 5.1 - TABLEAU DE COMMANDE



LEGENDE	
A	Manomètre
B	Bouton ETE/HIVER + réglage consigne température chauffage (suivant demandes du thermostat d'ambiance "ON-OFF")
C	Bouton réglage consigne températ. sanitaire
D	Bouton poussoir réarmement/tarage/diagnos.
E	Ecran d'affichage LCD
F	Fonction chauffage active
G	Fonction sanitaire active
I	Symbole de mise en sécurité du brûleur



L	Symbole du brûleur en fonctionnement
M	Symbole d'anomalie de fonctionnement
N	Indication température ou code d'erreur ou indice du paramètre

### B - Bouton ETE/HIVER + réglage consigne température chauffage

	Au moyen de ce bouton, il est possible de sélectionner le mode de fonctionnement désiré :
	<b>ETE</b> (uniquement production d'eau chaude sanitaire). Le bouton dans la position ☀ (ETE) indique que le chauffage est totalement exclu et que la fonction antigel demeure toutefois activée.
	<b>HIVER</b> (production d'eau chaude sanitaire et réglage de la température de départ du chauffage). Avec le repère du bouton positionné dans la plage indiquée ci-contre, la chaudière est en mode "HIVER" et régule la température de l'eau de départ du circuit de chauffage. La plage de réglage de la consigne en chauffage est comprise entre un minimum de 30°C et un maximum de 85°C.

### THERMOSTAT D'AMBIANCE :



La consigne de réglage se réfère à la demande du thermostat d'ambiance "ON-OFF" éventuel. La température gérée au moyen d'une entrée OT+ sera réglée au niveau du TM 2000 (température maximale en chauffage) et est indépendante de la position du bouton




de réglage (B) dans le mode de fonctionnement "HIVER".




### C - Bouton de réglage consigne température de l'eau chaude sanitaire (E.C.S.)




	Au moyen de ce bouton, il est possible de régler la température de consigne de la production d'eau chaude sanitaire (E.C.S.) :
<b>(AVEC BALLON)</b>	
	Avec le repère du bouton positionné dans la plage indiquée ci-contre, il est possible de régler la consigne de température de l'eau chaude sanitaire (E.C.S.). La plage de réglage est comprise entre 25 et 60°C.
	Avec le repère du bouton positionné dans la plage indiquée ci-contre, la préparation d'E.C.S est désactivée. Toutefois, le système de protection antigel de la cuve du ballon reste activé.

### (CH+DHW)

	Avec le repère du bouton positionné dans la plage indiquée ci-contre, il est possible de régler la consigne de température de l'eau chaude sanitaire (E.C.S) séparée. La plage de réglage est comprise entre 38 et 60°C.
--	---

L - Symbole du brûleur en fonctionnement	
	Ce symbole s'allume pour signaler que le brûleur est en fonctionnement (activé) toutes les fois que la chaudière reçoit une demande de fonctionnement en mode chauffage ou en mode production d'E.C.S.
F - Fonction chauffage active	
	Ce symbole s'allume dans le cas d'une demande de chauffage des locaux. Si dans le même temps il y a aussi une demande de production d'eau chaude sanitaire, il s'éteint immédiatement (priorité E.C.S).
G - Fonction sanitaire active	
	Ce symbole s'allume dans le cas d'une demande de production d'eau chaude sanitaire (E.C.S).
I - Symbole de mise en sécurité du brûleur	
	Ce symbole s'allume pour signaler l'intervention du dispositif de mise en sécurité du brûleur, suite à : - un manque de gaz ; - une non présence de la flamme. Dans le premier cas, dans lequel on n'aura eu aucun allumage du brûleur, il suffira de vérifier l'ouverture du robinet de barrage du gaz.
M - Symbole d'anomalie de fonctionnement	
 service	Ce symbole s'allume toutes les fois que le microprocesseur détecte une anomalie dans le fonctionnement ou que la chaudière est en panne permanente. Le code qui identifie la cause probable du défaut rencontré est visualisé sur l'écran d'affichage LCD (à la place de la température en degrés Celsius) et cela, après avoir appuyé au préalable sur le bouton poussoir de réarmement (D) prévu à cet effet.

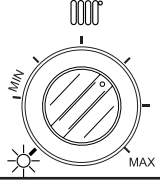
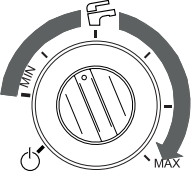
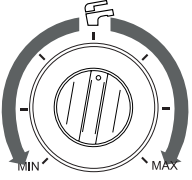


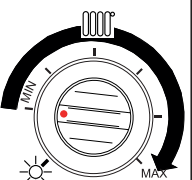
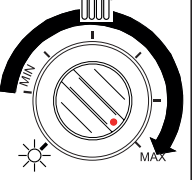
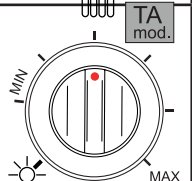

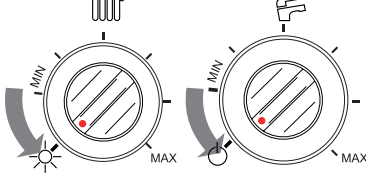
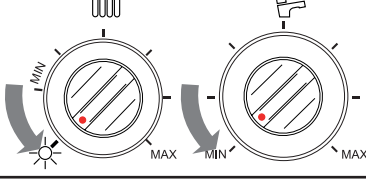

D - Bouton poussoir de réarmement	
	En appuyant sur ce bouton pour < <b>1 sec.</b> , il est possible de :
	- Remettre en marche la chaudière après que soit intervenu le dispositif de mise en sécurité du brûleur et que se soit allumé sur l'écran d'affichage le symbole ci-contre.
 service	- Visualiser le code d'erreur lorsque le fonctionnement de la chaudière a été bloqué et cela, à cause d'un défaut permanent qui a provoqué immédiatement l'allumage sur l'écran d'affichage du symbole ci-contre.

Thermomètre	
	Dans le cas où, sur l'écran d'affichage LCD, est visualisé le symbole (III), la température indiquée est celle de l'eau de départ vers le circuit de chauffage.
	Dans le cas où, sur l'écran d'affichage LCD, est visualisé le symbole (F), la température indiquée est celle de l'eau destinée à l'usage sanitaire.
A - Manomètre	
	Au moyen du manomètre, il est possible de vérifier la pression de l'eau à l'intérieur du circuit de chauffage, dont la valeur, à froid, doit être d'environ 0,8/1 bar. Dans le cas où la pression lue est inférieure à 0,6 bar, il est nécessaire de rétablir celle-ci en agissant sur les molettes de remplissage prévues à cet effet au niveau de la plaque de raccordement de la chaudière.


## 5.2 - VERIFICATIONS AVANT LA MISE EN SERVICE

1	Vérifier que le robinet de barrage du gaz situé en amont de la chaudière, soit bien ouvert.	5	Vérifier que la chaudière soit alimentée électriquement (l'écran d'affichage (E) sur le tableau de commande doit être éclairé).
2	Vérifier que les vannes d'isolement présentes sur le départ et le retour de l'installation de chauffage, soient bien ouvertes.	6	Contrôler sur le manomètre (A) la valeur de la pression d'eau dans le circuit de chauffage : l'indicateur doit être positionné entre 0,8 et 1 bar (la pompe se trouvant à l'arrêt). L'installation étant froide, la valeur de la pression ne doit jamais être inférieure à 0,6 bar. Dans le cas contraire, rétablir la pression correcte en agissant sur les molettes de remplissage situées au niveau de la plaque de raccordement de la chaudière.
3	Vérifier que l'éventuelle vanne d'isolement située sur l'entrée d'eau froide sanitaire, soit bien ouverte.		
4	Vérifier que la vidange des soupapes de sécurité ait été raccordée à l'égout au moyen d'un écoulement parfaitement visible.		

## 5.3 - DESCRIPTION DU FONCTIONNEMENT

<b>Mode production de l'E.C.S uniquement (ou mode ETE)</b>	
	Vérifier que le bouton de réglage consigne chauffage (B) soit bien positionné sur le symbole (☀) ( )
<b>(AVEC BALLON)</b>	
	Positionner le bouton de réglage (C) de la consigne d'E.C.S dans la plage indiquée ci-contre : - en correspondance de "MIN", la température minimale = 25°C - complètement à droite = 60°C.
<b>(CH+DHW)</b>	
	Positionner le bouton de réglage (C) de la consigne d'E.C.S dans la plage indiquée ci-contre : - en correspondance de "MIN", la température minimale = 38°C - complètement à droite = 60°C.
Régler la température de l'eau chaude sanitaire sur une valeur relativement proche de celle d'utilisation, afin de limiter le mitigeage avec de l'eau froide et de réaliser de ce fait des économies d'énergie substantielles, tout en réduisant sensiblement la formation de calcaire.	
	Dès l'ouverture d'un robinet de puisage sur l'installation sanitaire, la chaudière délivre de l'eau chaude à la température désirée. Au cours du fonctionnement en mode production de l'E.C.S, sur l'écran d'affichage LCD sera visualisée la température de l'eau sanitaire sortant de la chaudière et le symbole ( F ) sera allumé.
<b>Mise hors service complète</b>	
	Pour mettre complètement hors service la chaudière, couper la tension d'alimentation électrique au moyen de l'interrupteur général prévu en amont de celle-ci.  Dans le cas d'une mise hors service complète, le mode chauffage et le mode production d'E.C.S. seront désactivés, ainsi que la protection antigel.  Dans le cas de longues périodes de non utilisation de l'appareil, fermer le robinet de barrage situé sur l'alimentation en gaz et la vanne d'isolement située sur l'alimentation en eau froide.
<b>Mode chauffage des locaux (ou mode HIVER)</b>	
	Pour le fonctionnement en mode chauffage, le bouton de réglage (B) doit être positionné dans la plage indiquée ci-contre : - en correspondance de "MIN", la température minimale = 30°C - complètement à droite = 85°C.
	- complètement à droite = 85°C.
	Dans le cas où l'installation de chauffage est dotée d'un thermostat d'ambiance modulant (TM 2000) ou "ON/OFF", mettre le bouton de réglage (B) sur sa position médiane.
	Au cours du fonctionnement en mode chauffage, sur l'écran d'affichage LCD est visualisée la température de l'eau de départ de la chaudière et le symbole ( IIII ) reste allumé fixement.
<b>Protection antigel</b>	
<b>La chaudière est équipée d'origine de son propre système de protection antigel.</b>	
<b>Pour activer la fonction antigel, positionner les deux boutons de réglage comme indiqué ci-dessous :</b>	
<b>AVEC BALLON</b>	
<b>(CH+DHW)</b>	
	<b>ATTENTION !</b> Ce système de protection antigel est opérant <u>uniquement</u> si la chaudière est alimentée électriquement (écran d'affichage LCD éclairé) et si le robinet de barrage du gaz est bien ouvert.
N.B. : La protection antigel intervient aussi bien sur le circuit primaire de la chaudière, que sur le serpentin d'échange du ballon de production d'E.C.S.	

## 5.4 - ELIMINATION DES ANOMALIES

Dans la cas où la chaudière relève une anomalie dans son fonctionnement ou se trouve bloquée à cause d'un défaut permanent, sur l'écran d'affichage du tableau de commande le symbole  se met à clignoter.

N.B. : En cas de défaut permanent, à la place des degrés Celcius, est visualisé le code d'erreur.



Pour les codes énumérés dans la présente page, il n'est pas nécessaire d'appuyer sur le bouton (D) pour visualiser le code d'erreur.



En appuyant sur le bouton poussoir de réarmement (D) est visualisé en mode clignotant, à la place des degrés Celsius, le code d'erreur permettant d'identifier la cause exacte (se reporter à la liste des "codes d'erreur" du parag. 4.6 de la notice technique d'installation).

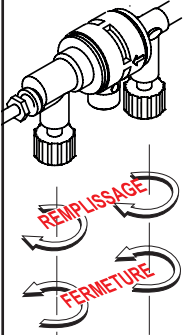


L'utilisateur peut intervenir pour rétablir le fonctionnement normal uniquement dans les cas suivants :



**Pression d'eau insuffisante dans l'installation hydraulique de chauffage :**

**Elimination anomalie :**



Rétablir la valeur correcte de la pression de l'eau au moyen des molettes de remplissage prévues à cet effet au niveau de la plaque de raccordement de la chaudière (pour un fonctionnement optimal, le manomètre doit indiquer une valeur de la pression, à froid, comprise entre 0,8 et 1 bar). Dès que la valeur minimale de la pression est atteinte (0,6 bar), le code d'erreur s'éteint automatiquement et le fonctionnement de la chaudière peut reprendre.



**ATTENTION !**  
Dans le cas où il serait nécessaire de rajouter souvent de l'eau dans l'installation de chauffage, s'adresser immédiatement à une société de S.A.V. agréée par Unical.



**Blocage allumage du brûleur :**  
Intervention du dispositif de mise en sécurité du brûleur suite à :  
- un manque de gaz  
- une présence d'air dans la tuyauterie gaz (dans le cas d'une nouvelle installation ou d'une longue période d'inactivité).

**Elimination anomalie :**

Vérifier que le robinet de barrage sur l'alimentation en gaz soit ouvert. Appuyer sur le bouton de réarmement (D) pour redémarrer la chaudière.



**Après 3 interventions du dispositif de mise en sécurité du brûleur, ne pas tenter de réarmer la chaudière de sa propre initiative et s'adresser immédiatement à un S.A.V autorisé par Unical.**



**Intervention du thermostat de sécurité eau (présence d'air) :**

**Elimination anomalie :**

Purger l'air présent au niveau des radiateurs, puis rétablir la pression.

**Pour tous les autres codes d'erreur, l'utilisateur n'est pas autorisé à intervenir directement sur l'appareil et ne doit pas tenter de réarmer la chaudière de sa propre initiative. S'adresser immédiatement à un S.A.V autorisé par Unical.**



Le fabricant décline toute responsabilité dans le cas de dommages sur des personnes, animaux ou objets, consécutifs à des erreurs d'installation ou d'utilisation, à des transformations de l'appareil, au non respect des instructions fournies par le constructeur ou des normes d'installation en vigueur concernant le matériel considéré.



**Dispositions à prendre pour un traitement adapté des éventuels déchets :**

A la fin de son cycle de vie, l'éventuel démantèlement de l'appareil devra impérativement être réalisé en conformité avec les réglementations locales et nationales en vigueur, par une personne professionnellement qualifiée.

Pour cela, l'appareil devra être impérativement déposé dans un centre de tri sélectif des déchets. Le logo ci-contre, visible sur l'appareil, signifie que les composants électriques et électroniques de ce dernier ne doivent pas être mélangés avec les déchets ménagers ordinaires.

# Unical®



[www.unical.eu](http://www.unical.eu)

00335777 - 1<sup>ère</sup> édition 02/16

**Unical®** France S.A. 611 route de Margnolas 01700 LE MAS RILLIER  
Tél: 04.72.26.81.00 - Fax : 04.72.26.47.48  
[www.unical.fr](http://www.unical.fr) - [info@unical-ag.com](mailto:info@unical-ag.com)

Unical décline toute responsabilité dans le cas d'erreur d'impression ou de transcription. Nous nous réservons le droit de modifier sans préavis les indications reportées dans la présente notice si cela nous semble opportun, tout en laissant les caractéristiques essentielles inchangées.